

**AVIS DE MISE EN CONCURRENCE**  
**POUR LA MISE A DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION**  
**D'UN MANÈGE PLACE JEAN JAURES**

La Commune souhaite mettre à disposition un emplacement du Domaine Public Communal situé Place Jean Jaurès pour permettre l'exploitation d'un manège.

Aucune vente de produits (denrées ou autres) ne sera autorisée sur l'emplacement occupé.

**- IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LA CONVENTION**

**Commune de SIX FOURS LES PLAGES**  
**B. P 97**  
**83183 SIX FOURS CEDEX**  
**Téléphone : 04.94.34.93.96**

**-LIEU D'EXECUTION** : Place Jean Jaurès - Commune de SIX-FOURS-LES-PLAGES

**- NATURE DES BESOINS** : Manège enfantin (dimension maximale 5 mètres de diamètre) + point d'accueil qui devra être installé au plus près du manège et en accord avec les services de la Commune.

**- DUREE** : 2 ans

**- REDEVANCE** : Conformément à la délibération du 18 septembre 2024, la redevance annuelle est de 500 euros.

**- PRESENTATION DES OFFRES** : Les offres peuvent être présentées par une personne physique en nom propre ou par une personne morale. Les candidats devront présenter des garanties professionnelles et financières.

**- RETRAIT DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Il peut être obtenu :

- sur le site officiel de la Ville de SIX FOURS LES PLAGES (<https://www.ville-six-fours.fr>) ,rubrique "services en ligne" puis "documents en ligne" puis "autorisation occupation Domaine Public/avis de mise en concurrence".

- ou bien obtenu à l'adresse suivante :

**Hôtel de Ville de SIX-FOURS-LES-PLAGES**  
**Service Gestion du Patrimoine**  
**Résidence Mistral au 1er étage**  
**135 rue cauquièrre**  
**83140 SIX FOURS LES PLAGES**  
**Tél. : 04.94.34.93.96**

**- CRITERES DE CHOIX DU CANDIDAT :**

Les critères de choix sont les suivants par ordre décroissant d'importance :

- qualité esthétique et intégration dans le site (40%)
- Valeur technique, capacité (30%)

- qualité de la prestation offerte aux usagers, tarifs, animations proposées (30%)

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

**Jeudi 24 octobre 2024 à 12h00.**

Le dossier devra être transmis sous pli fermé à l'adresse par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception.

- soit transmis par lettre recommandée avec accusé de réception à :

MAIRIE DE SIX - FOURS - LES - PLAGES  
Service Gestion du Patrimoine  
Hôtel de Ville  
Place du 18 juin 1940 BP 97  
83 183 SIX FOURS LES PLAGES CEDEX

- soit déposé contre récépissé **pendant les heures de bureau : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h, à :**

MAIRIE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES  
Service Gestion du Patrimoine  
Résidence Mistral au 1er étage  
135 rue cauquièrre  
83140 SIX FOURS LES PLAGES

Les offres qui seraient remises ou dont l'avis de réception postale serait délivré après la date et l'heure limite de remise des offres sont irrecevables.

L'enveloppe cachetée devra porter la mention suivante : « **Mise à disposition d'un emplacement sur le domaine public communal pour l'exploitation d'un manège – Place Jean Jaurès - NE PAS OUVRIR** »

DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

Une commission ad'hoc composée de trois élus désignés par le Maire de la Commune choisira l'attributaire ou les attributaires.

-DATE D'ENVOI DE LA PUBLICATION : le 27/09/2024